COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2026

16 800 euros : c'est le prix pour partir de chez soi pour une femme victime de violences et ses enfants

La Fondation des Femmes dévoile son nouveau rapport « Le prix de la liberté » et sa campagne #NousDonnonsSuite

À la veille du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Fondation des Femmes a présenté ce matin son nouveau rapport, « Le prix de la liberté : en finir avec le cercle vicieux des violences conjugales et de la précarité ».

Pour la première fois, il chiffre poste par poste ce que coûte à une femme le fait de quitter un conjoint violent : près de 16 800 euros en trois mois pour une mère de deux enfants qui gagne environ 1 500 euros nets par mois, soit près de onze mois de salaire. La Fondation a également lancé sa campagne de fin d'année #NousDonnonsSuite, qui appelle chacune et chacun à financer la suite pour les victimes.

Partir à un prix : près de 16 800 euros en trois mois

« Pourquoi ne part-elle pas ? » La question revient sans cesse face aux violences conjugales. Le rapport de la Fondation des Femmes en pose une autre : avec quoi partir ? Pour y répondre, ses autrices ont reconstitué les dépenses que doit avancer une femme dans les trois mois qui suivent son départ, à travers deux profils : Julie A., mère de deux enfants, et Julie B., sans enfant, toutes deux assistantes sociales payées environ 1 500 euros nets par mois.

Ce qu'il faut payer pour partir (3 premiers mois)	Julie A., mère de 2 enfants	Julie B., sans enfant
Quitter le domicile et se reloger (hôtel, dépôt de garantie, équipement d'un logement vide)	7 044 €	5 345 €
Sécuriser la séparation	900 €	6 751 €

Ce qu'il faut payer pour partir (3 premiers mois)	Julie A., mère de 2 enfants	Julie B., sans enfant
(plainte, ordonnance de protection, divorce)		
Tenir seule les dépenses courantes	5 658 €	978 €
Se soigner (psychotraumatisme, pour elle et ses enfants)	3 240 €	1 080 €
Total	**16 842 €**	**14 154 €**

Quitter un conjoint violent coûte ainsi l'équivalent de 9 à 11 mois de salaire pour une femme qui gagne à peine plus que le SMIC. Ce chiffrage ne retient que les dépenses directes : il n'intègre ni les arrêts maladie, ni les jours de travail perdus, ni les ruptures de carrière, qui alourdissent encore le prix réel de la liberté.

Un cercle vicieux entre violences et précarité. Les femmes au chômage sont deux fois plus exposées aux violences conjugales que les femmes en emploi. Et le coût du départ fonctionne comme un filtre social : il maintient les plus vulnérables sous l'emprise de leur conjoint, tandis que celles qui parviennent à partir basculent souvent dans une précarité aggravée. Sur le terrain d'« Elles déménagent », réseau d'associations de déménagement solidaire soutenu par la Fondation, huit femmes accompagnées sur dix déclarent qu'elles n'avaient pas les moyens de déménager.

Des dispositifs publics qui ne couvrent qu'une fraction du coût. Aide universelle d'urgence, aide juridictionnelle, Mon Soutien Psy, hébergement d'urgence : les dispositifs existent, mais restent sous-dimensionnés ou difficiles d'accès. En 2024, seules 14 % des femmes qui auraient pu bénéficier de l'aide universelle d'urgence l'ont effectivement perçue, pour un montant moyen de 886 euros. Même après son versement, Julie A. fait face à un déficit de près de 5 000 euros sur trois mois. Et environ une femme sur quatre qui demande un hébergement pour violences ne se voit proposer aucune solution.

Le coût du départ est un coût d'inaction publique. Chaque poste de dépense identifié dans le rapport correspond à une prise en charge publique absente ou insuffisante : pas de dispositif national de décohabitation d'urgence, un reste à charge judiciaire trop élevé, une offre de soins spécialisés quasi inexistante.

« *Partir, c'est faire ses comptes, et constater qu'ils ne tombent pas juste. C'est fuir avec un sac et deux enfants, et laisser derrière soi les meubles, les vêtements, les jouets, les photos, bref, toute sa vie. Ce que les victimes paient de leur poche, c'est aussi ce que l'État, la solidarité, les assurances ou les mutuelles ne financent pas. La liberté ne devrait pas avoir de prix.* » — Anne-Cécile Mailfert, présidente de la

Une chaîne de protection qui reste insuffisante

Ce rapport paraît alors que les derniers chiffres disponibles confirment la gravité de la situation :

- **111 femmes** ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2025, contre 107 en 2024 : une hausse pour la deuxième année consécutive (Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, ministère de l'Intérieur, octobre 2026). Certaines avaient déjà signalé des violences et porté plainte.
- **Près de 285 000 victimes** de violences conjugales ont été enregistrées par la police et la gendarmerie en 2025, soit 5 % de plus qu'en 2024, dont 84 % de femmes (Interstats, novembre 2026). Pourtant, seules 13 % des victimes portent plainte.
- **43 % des associations** d'accompagnement interrogées par la Fondation des Femmes doivent refuser des bénéficiaires, et 4 000 femmes et enfants avaient déjà été refusés à l'été 2026, autant que sur toute l'année 2025 (Baromètre 2026 de la Fondation des Femmes, 120 associations répondantes).

Dans le même temps, le projet de loi de finances pour 2027 finance la montée en charge de l'aide universelle d'urgence au détriment des associations : 90 % de la hausse du programme 137 lui est consacrée, quand les actions qui financent les associations n'obtiennent que 0,74 million d'euros supplémentaires, une hausse qui ne couvre pas l'inflation. Or l'aide financière et l'accompagnement sont complémentaires : les mettre en concurrence multiplie les risques de « faux départs ».

14 recommandations pour que partir ne soit plus un privilège

Le rapport formule 14 recommandations, organisées autour de trois priorités :

1. **Repérer les violences plus tôt, protéger plus vite**, en faisant de France Travail, des missions locales et des structures d'insertion des relais actifs du repérage, et en reconnaissant les violences conjugales comme un frein spécifique à l'emploi.
2. **Éviter la double peine en protégeant le travail et le revenu**, notamment en inscrivant dans le Code du travail des droits pour sécuriser l'emploi des victimes, en reconnaissant les violences économiques et en renforçant le rôle des associations spécialisées comme les CIDFF.
3. **Prévenir les « faux départs »**, en garantissant un accès effectif et durable au logement, en faisant de l'aide universelle d'urgence un filet de sécurité à la hauteur des besoins, en levant les obstacles financiers à l'accès à la justice, en prenant en charge à 100 % les soins spécialisés en psychotraumatisme, et en améliorant l'effectivité des pensions alimentaires.

Le rapport « Le prix de la liberté » a été rédigé par **Margaux Collet (Coop-Égal) et Alice Gayraud,** sous la direction scientifique de Floriane Volt et Laura Slimani

(Fondation des Femmes) en partenariat avec la **Fédération nationale des CIDFF,** avec le soutien de la **Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté**. Il est disponible en téléchargement sur https://fondationdesfemmes.org/rapport/rapport-prix-de-la-liberte

#NousDonnonsSuite : là où le système s'arrête, nous donnons suite



Partir ne devrait jamais dépendre du compte en banque d'une femme. C'est tout le sens de la nouvelle campagne de sensibilisation et d'appel aux dons de la Fondation des Femmes, #NousDonnonsSuite, imaginée par l'agence We Are Social.

La campagne *"Nous donnons suite"* dénonce la seconde violence d'un système censé protéger qui abandonne les victimes. Pendant qu'il broie les plaintes, tourne le dos aux victimes, protège mal, n'accompagne pas comme il le devrait, la Fondation des Femmes finance la suite : aider les femmes à sortir des violences et à se reconstruire.

Donner suite, c'est comprendre que chacune et chacun de nous, par un simple don, peut agir.







Au cœur du dispositif, un film réalisé par Lou Escobar et produit par Yamas Production. Face caméra, des femmes de tous âges et de tous horizons portent les témoignages de victimes dont les plaintes ont été classées sans suite ou dont le témoignage a été ignoré. Leurs visages, fragmentés comme des dossiers que l'on déchire, sont ensuite rassemblés et recollés par les ambassadrices et ambassadeurs de la Fondation. Parmi les personnalités qui prêtent leur visage et leur voix à la campagne : **Amel Bent, Suzane, Diariata N'Diaye, Muriel Robin, Valérie Bonneton, Alexandra Rosenfeld, Christophe Willem, Youssef Swatt's, Hoshi, Marilou Berry, Flavie Flament, Firmine Richard** ou encore **Lola Dubini…**. La campagne est diffusée à la télévision, sur les réseaux sociaux, en affichage et à la radio.

Donner suite, c'est permettre à une femme de sortir des violences. Chaque don finance concrètement la suite : un déménagement solidaire pour quitter le domicile en sécurité, un hébergement pour une femme et ses enfants, une écoute professionnelle, un accompagnement psychologique pour se reconstruire, des conseils juridiques et un accompagnement au procès.
Pour donner suite, faites un don à la Fondation des Femmes :
donner.fondationdesfemmes.org/nous-donnons-suite

Crédits de la campagne :

We Are Social

Charlotte Rouart, Directrice de création : Renaud Arnaudet, Directeur de création ; Loeva Roland, Directrice artistique ; Carole Gautie, Directrice artistique ; Charlotte Beraud, Senior producer ; Joanne Ligneau, TV Prod ; Marie Pavec, Group Account director ; Chloé Michel, Account manager ; Laurine Beltrando, Junior Account manager ; Maëlle Fabre, Planneuse stratégique senior ; Zia Delebecque, Planneuse stratégique junior, Sacha Lothion-Roy, Motion Designer ; Kelly Tourvieille, Directrice communication/RP

***Yamas* :** *Lou Lecommandeur, Théo Gabilloux, Marc Tessier*

Réalisatrice : *Lou Escobar*

Post-prod : *11h16, Everest*

À propos de la Fondation des Femmes

La Fondation des Femmes, reconnue d'utilité publique par décret du 4 juillet 2024, est la fondation de référence en France sur les droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes. Grâce aux dons qu'elle reçoit, elle apporte un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact, sur tout le territoire. Pour en savoir plus : fondationdesfemmes.org

Contact presse

Marianne Hervé - presse@fondationdesfemmes.org - 06 23 83 59 29

Kit presse (rapport, visuels de la campagne, film) :
https://drive.google.com/drive/folders/1HuapVVjHoTmYFmAhWxACPmxOW9ZAdi6c?usp=drive_link